

N°A2018-83

NOMENCLATURE ETAT : INSTITUTION - AUTRES

**OBJET : DESIGNATION DU BINOME EXERCANT LES FONCTIONS DE REFERENT
ALERTE ETHIQUE**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU la loi modifiée N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 6 ter A,

VU la loi N°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et notamment ses articles 6 et 8,

VU le décret N°2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat,

VU la décision N°2016-741 DC du 8 décembre 2016 du Conseil Constitutionnel concernant la Loi N°2016-1691 du 9 décembre 2016 susvisée et notamment ses articles 6 à 13,

VU la circulaire du 19 juillet 2018 relative à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2016-323 du 22 novembre 2016 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » pour mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe et abrogation de l'arrêté préfectoral n°2013078-0001 du 3 juin 2013 modifié,

VU la délibération N°C-75/2014 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 15 avril 2014 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU la délibération N°C2018_180 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 20 septembre 2018 relative à la définition de la procédure interne d'alerte éthique,

VU l'avis favorable en Comité Technique du 6 juin 2018,

CONSIDERANT que le centre de gestion de l'Aude qui assure obligatoirement pour le compte du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération les fonctions de référent déontologue a souhaité assurer également celles de référent laïcité mais préféré laisser à la Communauté d'Agglomération le soin de définir sa propre procédure interne d'alerte éthique et de désigner son référent en la matière,

CONSIDERANT que la procédure interne d'alerte éthique prévue à l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 a été approuvée par le Conseil Communautaire par délibération susvisée du 20 septembre 2018, en application de l'article 1 du décret du 19 avril 2017 ; qu'il appartient en conséquence au Président, en application de l'article 4 du décret précité, de désigner le référent alerte éthique,

CONSIDERANT que pour garantir l'effectivité du dispositif et sa continuité, la forme collégiale est retenue,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les fonctions de référent alerte éthique seront assurées en binôme par Madame Christine SINSOLLIER et Monsieur Jean-Luc VERGNAUD, fonctionnaires du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, dont l'adresse administrative est celle de l'Hôtel d'Agglomération.

ARTICLE 2 : Les deux fonctionnaires visés à l'article 1 se verront allouer les moyens matériels et notamment informatiques permettant l'exercice de leur mission selon des modalités garantissant la confidentialité des échanges, conformément à la procédure interne d'alerte éthique approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018.

ARTICLE 3 : S'agissant de missions nouvellement créées par la loi, aucune contrepartie financière n'est prévue à ce stade. Une indemnité pourra être ultérieurement envisagée au vu du bilan.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Narbonne, le 11 octobre 2018

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture**

le : 17 OCT. 2018

Et de sa publication le : 17 OCT. 2018

Le Président

Jacques BASCOU



Notifié aux intéressés le : 17/10/2018

SIGNATURES :

Christine SINSOLLIER

Jean-Luc VERGNAUD